

NEWSLETTER DE HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ

EDITION SPÉCIALE COVID-19 • N°3 • 22 AVRIL 2020

LES MESURES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES



Edito

Face à l'épidémie de COVID-19, Haut-Léon Communauté et l'ensemble de ses partenaires s'engagent en faveur de l'accompagnement et du soutien des entreprises du territoire.

A ce titre, cette newsletter recense l'ensemble des dispositifs existants à ce jour à l'échelle nationale, régionale et locale.

Dans ce contexte très mouvant, l'intercommunalité veillera à diffuser régulièrement une newsletter économique actualisée pour garantir aux acteurs locaux une information exhaustive des mesures d'aides mises en place.

Parmi les récentes mesures, les trois intercommunalités qui composent le Pays de Morlaix, à savoir Haut-Léon Communauté, Morlaix Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ont décidé de contribuer au Fonds COVID Résistance. Ce soutien de 2 € par habitant s'ajoute aux 2 € par habitant financés par la Banque des Territoires, la Région Bretagne et les départements, soit près de 20 millions d'euros.

Cette action s'inscrit dans une démarche collective et volontariste pour contribuer au soutien des Très Petites Entreprises (TPE). Car artisans, commerçants, restaurateurs, hôteliers, ... tous contribuent à la vitalité de nos territoires plus que jamais indispensables pour affronter et surmonter une crise d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles.

"La mobilisation coordonnée et concertée des différents échelons territoriaux est le signal fort d'une démarche solidaire, pour apporter des réponses efficaces et rapides à des situations qui, sans cette initiative, pourraient rester sans solutions." - Les Présidents des trois intercommunalités du Pays de Morlaix.

Restez chez vous, protégez-vous !

LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises se déclenchent.

- Aide forfaitaire jusqu'à 5 000 € pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés : <https://www.hautleoncommunaute.bzh/wp-content/uploads/2020/04/DP-Fonds-de-solidarite.pdf>
- Report des loyers et des factures d'eau, d'électricité et de gaz pour les entreprises éligibles à l'aide forfaitaire : <https://bpi-france-creation.fr/entrepreneur/actualites/modalites-report-loyers-factures-delectricite-gaz>
- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
- Mise en place d'un plan d'étalement de créances
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé : <https://bpi-france-creation.fr/entrepreneur/actualites/coronavirus-precision-mise-oeuvre-du-chomage-partiel>
FAQ sur l'indemnisation chômage : <https://www.hautleoncommunaute.bzh/wp-content/uploads/2020/04/covid19-faq-indemnisation-chomage-2.pdf>
- Possibilité de négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
- Appui par le Médiateur des entreprises au traitement d'un conflit avec des clients ou des fournisseurs
- La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retard ne seront pas appliquées



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIENS UTILES

- Fiches pratiques sur les mesures de soutien
- Foire aux questions
- Chômage partiel et l'arrêt de travail - précision de l'URSSAF
- Fiches conseils métiers
- Les réponses du Gouvernement aux difficultés rencontrées par les indépendants
- Vos interlocuteurs
- Guide méthodologique de demande d'activité partielle
- Préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction



LES MESURES DE BPI FRANCE

- Octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises
- Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement
- Réaménagement sur demande des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance
- Dispositif de Prêt garanti par l'Etat (PGE) avec la mobilisation des réseaux bancaires afin de soulager la trésorerie des entreprises : https://bpi-france-creation.fr/entrepreneur/actualites/lancement-du-pret-garanti-letat-peg7utm_campaign=Lettre%20d%27information%20Bpifrance%20c%3%83%C2%A9ation%2025/03/2020&utm_medium=email&utm_source=bpi-france-marketing-digital
- Prêt Atout, de soutien à la trésorerie, sans garantie, sans sûretés réelles sur les actifs de la société ou de son dirigeant ; prêt dédié aux TPE, PME, ETI qui traversent un moment difficile lié à la crise sanitaire COVID-19

LIEN UTILE

Formulaire de demande en ligne

CONTACT

0 969 370 240 (numéro vert)



MÉDIATEUR DE CRÉDIT

Si les entreprises rencontrent des difficultés à obtenir des prêts ou des suspensions de remboursements, elles peuvent saisir le médiateur du crédit :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>

CONTACT DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE :

MEDIATION.CREDIT.29@banque-france.fr



MESURES FISCALES

- Report sans pénalité du règlement des prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires)
- Adaptation des échéances fiscales des entreprises du mois de mai, reportées au 30 juin
- Possibilité d'opposition aux prélèvements SEPA ou d'en demander le remboursement
- Possibilité pour les travailleurs indépendants de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source

LIEN UTILE

Synthèse des mesures fiscales : <https://www.hautleoncommunaute.bzh/wp-content/uploads/2020/04/echeances-fiscales-mai-2020.pdf>

AUTRES MESURES NATIONALES

Assurance

- Contribution de la Fédération française de l'assurance (FFA) à hauteur de 200 millions d'euros au Fonds de solidarité
- Conservation des garanties des contrats d'assurance des entreprises en cas de retard de paiement suite à la pandémie

Assurance Maladie, comment protéger ses salariés ?

En lien avec les pouvoirs publics, l'Assurance Maladie – Risques professionnels et ses équipes régionales en charge de la prévention (Carsat, Cramif et CGSS) mettent en place une information et des outils pour vous guider dans vos obligations et la protection de vos salariés dans le contexte actuel : <https://www.ameli.fr/entreprise/actualites/covid-19-comment-protoger-ses-salaries>

Professionnels du chiffre et du droit

- **Avocats** : opérations « avocats solidaires » avec des consultations gratuites par téléphone sur les questions liées à l'impact du coronavirus : <https://consultation.avocat.fr/consultation-telephonique/express.php>
- **Experts comptables** : Financement du BFR à hauteur de 50 K€, assistance des clients pour monter un dossier de financement en ligne, actions spécifiques en région : <https://www.experts-comptables.fr/covid-19-financez-votre-tresorerie-grace-au-dispositif-credit-50-keu>
- **Administrateurs et mandataires judiciaires** :
 - administrateurs des entreprises à s'approprier et appliquer les mesures de soutien
 - numéro vert gratuit : 0 800 94 25 64
 - En savoir + <https://www.cnajmj.fr/fr/>
- **Greffes des tribunaux de commerce et infogreffe** :
 - organisation d'entretien de prévention des difficultés par téléphone ou en visioconférence
 - Contact : 01 86 86 05 78 ou service.clients@infogreffe.fr
 - En savoir + : <https://www.infogreffe.fr/continuite-de-la-justice-commerciale>

LES MESURES RÉGIONALES

Dans le cadre de la propagation de l'épidémie de COVID-19 en France, la Région Bretagne mobilise ses services et adopte un plan massif de 103M€ de mesures exceptionnelles pour les entreprises et les associations, pour sauver les emplois en Bretagne.

- Soutien au monde associatif, culturel, sportif et touristique
- Faciliter l'accès des entreprises au crédit tout en préservant leur trésorerie
- Mesures compensatoires pour les entreprises pour éviter de fragiliser leur trésorerie
- Maintenir une continuité de service de transport pendant la période de pandémie pour garantir un trafic TER, interurbain et scolaire en adéquation avec le niveau de trafic requis
- Formation professionnelle
- Marchés publics



CONTACT

02 99 27 96 51

eco-coronavirus@bretagne.bzh
<https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/>

FONDS DE SOLIDARITÉ

La Région met en place un Fonds de solidarité pour soutenir les très petites entreprises, quel que soit leur statut ou leur régime social et fiscal, les plus touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire du Covid-19.

EN SAVOIR +

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/covid19-fonds-de-solidarite-volet-2-region/>

EN SAVOIR +

- 09 69 370 240
- <https://www.bpi-france.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ POUR LA PROTECTION DU PERSONNEL

Des dispositifs sont à disposition des entreprises bretonnes pour se procurer des masques et autres EPI en vue du maintien de leur activité.

Plateforme du Conseil régional de Bretagne :

<https://www.bdi.fr/fr/publications/covid-19-entreprises-unies-en-bretagne/>

Plateforme de l'Etat :

<https://stopcovid19.fr/customer/account/login/>

Réseau des CCI et CMA (action avec Cdiscount pour distribuer des masques et autres EPI aux PME) : <https://www.cdiscount.com/masques>

Plateforme nationale du CSF mode :

<https://www.csfmode.luxe-masques.com/>

Plateforme de l'Afnor :

<https://masques-barrieres.afnor.org/home/>

Référents mandatés par France Industrie pour mutualiser des commandes de gros volumes pour les TPE/PME/ETI

Retrouvez toutes les informations sur la gestion des initiatives au niveau national sur le site

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/approvisionnement-en-masques-et-gel-hydralcoolique>



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

Pour répondre aux interrogations des agriculteurs et les accompagner, la Chambre d'Agriculture propose des outils d'information dématérialisés.

Une newsletter est notamment diffusée régulièrement :

- Consultez la newsletter du 25 mars 2020 : <https://archives.news-chambagri.fr/4652/7897/696594/index.htm>
- Consultez la newsletter du 2 avril 2020 : <https://archives.news-chambagri.fr/4652/4799/704628/index.htm>
- Consultez la newsletter du 9 avril 2020 : <https://archives.news-chambagri.fr/4652/7897/705762/index.htm>

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

La Chambre de Commerce et d'Industrie accompagne les entreprises finistériennes dans le contexte lié au Covid-19.

Les conseillers d'entreprise répondent aux questions des chefs d'entreprise (commerçants, professionnels du tourisme, industriels, prestataires de service BtoB et BtoC).

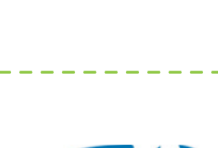
Ils leur apportent également un soutien dans les démarches à accomplir pour bénéficier de mesures exceptionnelles prises par le gouvernement (chômage partiel, report des échéances sociales et/ou fiscales...).



CONTACT

0800 74 09 29 (numéro vert) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

<https://www.bretagne-ouest.cci.bzh/actualites/coronavirus-la-cci-metropolitaine-ouest-ouvre-un-numero-vert-pour-les-entreprises>



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne se mobilise pour accompagner les entreprises et les informer sur les mesures de soutien mises en place pour les entreprises artisanales.

CONTACT

06 32 12 86 68

<https://www.crma.bzh/>

INITIATIVE PAYS DE MORLAIX

Initiative Pays de Morlaix, plateforme locale du réseau associatif Initiative France, continue plus que jamais de remplir son rôle dans le soutien à l'économie locale et aux entrepreneurs. Les mesures mises en place depuis le mois de mars sont les suivantes :

- Suspension de 6 mois de l'ensemble des remboursements des prêts pour les bénéficiaires
- Suivi des bénéficiaires pour évaluer leur situation et leurs besoins et soutien dans leurs démarches pour bénéficier des mesures exceptionnelles mises en place
- Accompagnement renforcé par la plateforme et par le réseau des parrains
- Réflexion sur un fonds post déconfinement
- Diffusion d'informations sur la page FB Initiative Pays de Morlaix
- Suspension de 3 mois des remboursements des prêts BRIT au niveau de la plateforme régionale Initiative Bretagne



CONTACT

Haut-Léon Communauté
Pôle Développement Territorial et Tourisme

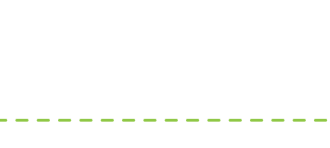
02.98.29.09.09

developpement.eco@hlc.bzh

HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ

Haut-Léon Communauté accompagne les entreprises du territoire.

- Suspension des loyers des entreprises hébergées dans les immobiliers communautaires pour les entreprises qui le souhaitent
- Suppression de la cotisation 2020 pour les entrepreneurs de l'Office de Tourisme du Léon
- Répertoire des commerces et entreprises ouvertes sur <https://www.roscoff-tourisme.com/fr/infos-pratiques/commerces-ouverts-pendant-le-confinement/>
- Page consacrée aux mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises sur <https://www.hautleoncommunaute.bzh/actualites/covid-19-des-mesures-exceptionnelles-pour-accompagner-les-entreprises/>
- Une newsletter économique diffusée régulièrement pour informer des nouvelles mesures en place.



CONTACT

02 98 29 09 09

dir.developpement@hlc.bzh

www.hautleoncommunaute.bzh

La collectivité contribue au Fonds régional COVID-Résistance qui vise à apporter une réponse supplémentaire aux petites entreprises et associations.

Ce fonds permet de verser des avances remboursables en complémentarité avec les aides existantes. Il s'agit d'une avance remboursable, sur 36 mois dont 18 de différé, à taux nul, d'un montant de 3 500 € à 10 000 € pour des structures de 10 salariés maximum, afin de couvrir un besoin de trésorerie déduction faite des autres soutiens (fonds national de solidarité, chômage partiel, moratoires de charges, de taxes...).

HLC VOUS INFORME

Consultez les informations actualisées liées au COVID-19 sur le site www.hautleoncommunaute.bzh



Déchetterie de Ty Korn à Plougoulim : réouverture sur rendez-vous pour les professionnels du territoire



Restez chez vous la MSAP vous accompagne dans vos démarches



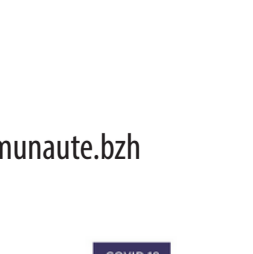
Concours CréACC : participez à la 18^{ème} édition !



Le service de collecte se mobilise pour la continuité de la collecte



COVID-19 : des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises



Coronavirus, les perturbations à HLC



La plateforme qui relie producteurs et consommateurs en Bretagne